



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil
Municipal**

DE20170214_40

Conseil municipal du 14 février 2017

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le **17 FEV. 2017**
Affichée le 17 février 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 2 février 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, M. LAVAUD, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- M. GATELLIER à M. CHUPIN
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme MACULA à Mme BIDOIRE
- Mme LAÏRI à M. ACHARKI
- M. JUIN à M. VERGNAUD
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- Mme PEREZ à M. LAVAUD
- M. SARDIN à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. François ELIE

D I V E R S

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Assemblées et Contrôle de
légalité
id : 1698

Conseil municipal
14 février 2017

40

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

M. LE MAIRE : Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 14 avril 2014.

Dans ce cadre, les décisions par délégation suivantes ont été prises entre le 19 décembre 2016 et le 7 février 2017 et des marchés suivant liste annexée ont été signés entre le 6 et le 22 décembre 2016.

Vous trouverez également ci-annexée la liste des indemnités de sinistres réglées à la Ville afférentes aux contrats d'assurance qu'elle a souscrits et la liste des indemnités versées à des tiers conformément à la délibération n° 42 du 3 octobre 2016.

Date	N°	Libellés
19 décembre 2016	72	Don d'une sculpture à la Ville d'Angoulême
23 décembre 2016	73	Convention Commune d'Angoulême/CCAS – Mise à disposition de locaux 6 rue Charles de Foucault – A titre gratuit
23 décembre 2016	74	Non attribué
30 décembre 2016	75	Service du patrimoine culturel – Régie de recettes et d'avances - Modificatif
30 décembre 2016	76	Service du patrimoine culturel – Sous-régie de recettes et d'avances Musée du papier – Modificatif
2 janvier 2017	1	Paiement de frais et honoraires avocats Drouineau, Cosset, Bacle et associés – Pré-contentieux statutaire DRH (351€TTC)
3 janvier 2017	2	Convention de dépôt d'œuvres et d'objets d'art appartenant à l'État inscrits sur l'inventaire du Fonds National d'Art Contemporain entre le Centre National des Arts Plastiques et une artothèque
3 janvier 2017	3	Paiement frais et honoraires avocats – SELARL Philippe Petit et associés – Expertise RH (1 728€ TTC)
5 janvier 2017	4	Convention Commune d'Angoulême / Angoulême Charente Football Club – Mise à disposition de locaux 18 rue Marie Cressac

Date	N°	Libellés
		à Soyaux A titre gratuit
9 janvier 2017	5	Mise à disposition de locaux rue Antoine de St Exupéry à l'Amicale des Bretons d'Angoulême et de la Charente à titre gratuit
9 janvier 2017	6	Cession de déchets de récupération à Joseph Sabatier SAS pour un montant de 2 918,10 euros
9 janvier 2017	7	Cession de déchets de récupération à William Sabatier Recyclage pour un montant de 3 844,00 euros
10 janvier 2017	8	Mise à disposition de locaux 13 rue des Postes – Association Le Collectif des Hiboux – A titre gratuit
12 janvier 2017	9	Régie d'avances – Direction des finances – Décision modificative
24 janvier 2017	10	Acceptation du don proposé par l'ACAPA d'un stock d'estampes destiné à la vente et à l'échange par les musées de la Ville d'Angoulême
30 janvier 2017	11	Avenant 2 – Convention GrandAngoulême / Commune d'Angoulême – Mise à disposition provisoire de locaux 8 rue du Père Wrésinski (prolongation jusqu'en 2019)
30 janvier 2017	12	Convention Commune d'Angoulême / SA La Poste – Mise à disposition provisoire de locaux 2 rue de Montbron à titre onéreux (350€/mois)
7 février 2017	13	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême et du Musée du Papier – Fixation des tarifs
7 février 2017	14	Convention Commune d'Angoulême / Madame Véronique Brière et Monsieur Nguer – Mise à disposition de locaux rue Pierre Aumaître – (Loyer 100€ TTC/mois)
7 février 2017	15	Renouvellement de l'adhésion à l'association des archivistes français (95 €/an)

Il vous est proposé de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
14 février 2017

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint.

Pour le Maire
Patrick BOURGOIN
Adjoint délégué

Vie sportive - Equipements sportifs



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.